

ABONNEMENT

En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	20
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 DÉCEMBRE

L'armée sans chef

M. Reinach, dans un article de Revue qui a soulevé des polémiques, non encore apaisées, a prétendu que la cavalerie française ne vaut pas grand chose et qu'il est urgent de mettre à la retraite bon nombre de nos généraux ; voici qu'un écrivain, journaliste et républicain comme M. Reinach, proclame en un volume de 300 pages que notre organisme militaire manque du rouage le plus essentiel, que l'armée est un corps sans tête, ou plutôt à plusieurs têtes, qui n'en est pas moins monstrueux.

Il est incontestable que, malgré les sacrifices en hommes et en argent que s'est imposés le pays, l'œuvre militaire de la France sera inachevée tant qu'on n'aura pas constitué un commandement suprême. Il faut à l'armée un chef permanent placé en dehors et au-dessus des intrigues parlementaires, et l'on conçoit difficilement un pareil chef sous un régime qui ne s'accorde pas d'une hiérarchie rigoureusement établie et qui comporte des pouvoirs publics dépourvus de toute responsabilité.

Tout le monde connaît l'organisation supérieure de l'armée allemande : au sommet, il y a un maître absolu, un chef immuable et tout puissant : l'empereur. Sous ses ordres, un ministre dont la fonction consiste à administrer, un chef d'état-major qui prépare la mobilisation et toutes les opérations de guerre, des généraux qui commandent les corps d'armée et des inspecteurs généraux. Dans ce haut personnel il y a un homme qui ne change pas, c'est le chef, et les autres changent le moins possible.

En France, l'armée n'a pas de chef. C'est le ministre qui donne les ordres et le ministre

est l'homme-lige du Parlement. Il n'a qu'une préoccupation constante : la Chambre. Les députés, pour plaire à leurs électeurs, demandent-ils des économies ? Le ministre, pour garder son portefeuille, accepte les réductions demandées sur son budget et ces réductions ne portent jamais sur les services administratifs mais toujours sur les « combattants » dont on diminue les effectifs et le bien-être. La comptabilité est devenue une maladie organique de notre armée, et comme le dit très justement l'auteur de *L'armée sans chef*, un colonel, aujourd'hui, est un comptable et l'on pourrait croire que l'armée est faite pour l'administration et non l'administration pour l'armée.

Si nous n'avons pas de chef, avons-nous au moins un grand état-major ? Hélas ! non. Le général de Miribel, auquel on a donné un titre capable de faire illusion sur ce point à l'opinion publique, est loin d'avoir l'autorité du chef du grand état-major allemand. Il est absolument subordonné au ministre, même quand celui-ci est un civil, comme M. de Freycinet ; il exerce les fonctions de « directeur » et a simplement sous ses ordres quatre bureaux chargés de l'organisation de l'armée, de la mobilisation, de la préparation à la guerre et des services topographique et télégraphique.

Dans le rapport du budget de la guerre pour 1891, M. Cocheret a obligé, par une diminution de crédit, le général de Miribel de se priver du concours de trente-quatre officiers, et celui-ci n'a même pas la latitude de choisir à son gré ses collaborateurs.

En Allemagne, le jour de la déclaration de guerre, l'empereur n'a qu'à signer les ordres préparés par le grand état-major, car il y a en réalité un grand commandement et une autorité suprême devant lesquels toutes les volontés s'inclinent.

En France, ce jour-là, qu'arriverait-il ? Je n'ose formuler une réponse, mais je transcris cette phrase du volume que j'analyse : « La

camaraderie, les rivalités des chefs, l'ambition des uns, l'orgueil des autres, et, enfin, des considérations politiques de toute ordre nous privent de cette force (la constitution d'un grand commandement) qui est la plus nécessaire et la plus indispensable aux armées. »

Il s'est rencontré à la Chambre un député républicain, M. de Mahy, qui eut, en 1888, la pensée de doter la France d'un grand état-major ayant des attributions et une autorité analogues à celles de l'état-major allemand. Le projet de loi qu'il formula à ce sujet fut approuvé par de hautes notabilités de l'armée et fut très heureusement commenté par un de nos meilleurs écrivains militaires : M. le colonel Serval. Mais est-il besoin de dire que la proposition du député de la Réunion dort dans les cartons de la Chambre et que ce n'est pas M. de Freycinet qui songera à l'exhumer !

Il s'agit maintenant de conclure.

Les coryphées de la République étaient-ils assez fiers de leur œuvre militaire ! Ils avouaient bien que leur gouvernement avait commis des fautes, et qu'en politique, en administration, en finances, leurs faits et gestes pouvaient prêter à la critique, mais il ne fallait pas toucher à l'armée. Du haut en bas de la hiérarchie, tout était parfait ; les états-majors étaient admirables, la mobilisation fonctionnait avec la précision d'un mécanisme d'horlogerie, et les grandes manœuvres de l'Est, préparées et « truquées » six mois à l'avance, dans leurs moindres détails, devaient couronner d'une glorieuse auréole le sommet de l'édifice... La presse officielle et officieuse a bien entonné ses cantiques d'admiration en l'honneur de M. de Freycinet et des généraux de Miribel, Galliffet et Davoust, mais la fumée de l'encens est à peine dissipée que des voix discordantes s'élèvent. Le ministre lui-même encourage d'abord les critiques, pensant qu'elles faciliteront ses plants ultérieurs, mais bientôt il est

débordé ; on ne s'en prend plus à une arme ou à un général ; les récriminations, fondées sur des documents, visent le ministre et frappent le régime gouvernemental.

ROGER LAMBELIN.

INFORMATIONS

Le gouvernement est fort perplexe en ce moment. Vous savez que MM. de Freycinet et Rouvier avaient fait une démarche auprès de la Commission sénatoriale des finances pour obtenir d'elle l'assurance que le budget serait voté en toute hâte afin d'être promulgué le 1^{er} janvier 1892 au plus tard.

Les Commissaires sénateurs ont offert tout d'abord une résistance opiniâtre aux sollicitations des membres du gouvernement. Comment voulait-on que le budget, dont le rapport ne pouvait être déposé avant le 25 décembre, fût discuté et voté en cinq jours ? C'était matériellement impossible. La responsabilité en incombait à la Chambre des députés. Chaque année elle suivait les mêmes errements, ne tenant aucun compte des remontrances du Sénat. Il était à bout de patience. Au reste, pourquoi le ministère n'avait-il pas exercé sur la majorité, au Palais-Bourbon, une pression efficace pour hâter le vote du budget ? Tant pis pour le gouvernement ; il aurait à recourir, cette fois, à l'expédient des douzièmes provisoires, et patati et patata....

Bref, en présence des instances suppliantes de M. de Freycinet, la Commission avait demandé deux jours de réflexion. Voici ce qui aurait été résolu. La Commission accepterait de voter le budget avant le 31 décembre, mais le gouvernement en retirerait les deux articles sur le dégrèvement de la grande vitesse et sur la réforme des frais judiciaires qui seraient l'objet d'un examen spécial à la session de janvier.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA MAISON SANS PENÈTRES

PAR ROGER DOMBRE

III

Nous enlevons la parole à Gaétane et nous suivons la courageuse enfant dans son difficile et imprudent voyage.

Le lundi suivant, elle se présenta sans succès à l'Odéon ; on la pria de revenir le mercredi, M. le directeur étant très occupé.

Le mercredi, on lui demanda si elle était munie d'une recommandation qui lui permit de parvenir à M. le directeur, toujours accablé de visites et de travaux.

En rougissant, la pauvre répondit négativement ; l'huissier alors la prit en pitié, beaucoup à cause de sa jolie figure, et il lui conseilla de tenter une nouvelle démarche le jour suivant.

En toute autre circonstance la jeune fille, humiliée et obsédée, se fût dit :

« Non, certes, je ne reviendrai plus ! »

Mais il s'agissait de Mikaela, et pour sa sœur

elle en eût supporté beaucoup plus.

Découragée, elle reparut cependant le lendemain à l'heure indiquée à l'Odéon et put faire provision de patience pendant les deux heures qu'elle passa dans l'antichambre du directeur, ne comptant guère être reçue cette fois encore, mais priant ardemment tous les saints du paradis de lui venir en aide.

Elle demeurait assise sur le bout de la banquette, très embarrassée sous le regard curieux des allants et des venants.

Non loin d'elle, un groupe de jeunes gens mis avec élégance, les cheveux en brosse, le coin du mouchoir brodé dépassant la pochette du vêtement, les gants de peau cuivre dans une main, péroraient à demi-voix, critiquant la direction, se plaignant de la pauvreté des décors, et arrangeant le mieux du monde les malheureux acteurs ; de temps à autre ils jetaient un coup d'œil du côté de l'infortunée Gaétane, qui, la prunelle rivée à la porte qu'elle désirait franchir, songeait à sa chère malade.

Elle était bien jolie, cette mignonne créature, avec sa chevelure d'or chaud, ses yeux sombres, ses fines lèvres rouges et la carnation délicate de son teint.

Qui cela pouvait-il être ?

— Une actrice de province qui voudrait tâter de la scène parisienne, disait l'un.

— Ça, une actrice ? fit un autre en tortillant une fine moustache brune, ah ! vous vous y connaissez, mon cher. Elle n'en a ni la tournure, ni les allures, ni le visage.

— Elle tient plutôt de la grande dame malgré sa taille menue, son air modeste et ses vêtements simples.

— Qu'est-ce alors ? Que vient-elle faire ici, sans chaperon ? C'est étrange.

— Je donnerais beaucoup pour le savoir.

— Demandez-le à l'huissier.

— Nous aurions l'air d'hubublerlus.

— Elle ne peut être auteur.

— Ah ! non, par exemple, ça n'a pas vingt ans, c'est tout frais échappé du couvent ou des jupes maternelles.

— Ce n'est pas le couvent qui l'envoie ici, toujours.

— Si j'étais son père ou sa mère, je ne laisserais pas une si jolie fille courir les antichambres de l'Odéon.

— Messieurs, veuillez retenir vos langues, elle a l'air aussi modeste que distingué.

— Oui, mais qui diable est-elle ?

Pendant ce colloque, dont, sans s'en douter, elle était l'objet, Mlle de Saint-Maur se répétait :

« Du soleil, de l'air pur et tiède, une saison sous les palmiers verts ou les aloès, près des champs d'oliviers et d'orangers, et cette toux disparaîtrait, cette horrible toux qui lui déchire la poitrine et me déchire l'âme. Et quelques cents francs pour cela ! O mon Dieu, mon Dieu l'exaucez-moi ! »

— Messieurs, nous sommes fixés, dit un jeune homme qui revint au groupe causeur après avoir été consulter l'huissier. C'est la fille d'un ancien grand acteur, elle vient solliciter une pension.

— Ah ! firent quelques voix désappointées.

— Bien fière et bien distinguée pour la fille d'un acteur, murmura un autre.

A ce moment, Gaétane, dans un mouvement qu'elle fit, laissa tomber son ombrelle, une pauvre ombrelle aux nuances ternies qui avait déjà essayé le soleil de deux étés.

Avec la politesse exquise qui caractérise le Parisien, le gentleman le plus rapproché d'elle la ramassa et la lui remit avec une grâce respectueuse.

Gaétane remercia brièvement ; habituée jadis

Le gouvernement négocie actuellement avec les Commissions de finances des deux Chambres, réunies séparément. Voilà où nous en sommes.

Le *Sidèle* a reçu la communication suivante que son impartialité — dit-il — lui fait un devoir de publier :

« A la suite des dernières réunions du Grand-Orient, où quelques députés francs-maçons ont voulu s'autoriser des votes de certains de leurs confrères contre la séparation des Eglises et de l'Etat pour leur lancer l'excommunication majeure et les vouer à l'abomination de leurs électeurs, on annonce une scission nouvelle dans la franc-maçonnerie française, qui aurait pour objet et pour résultat de soustraire la franc-maçonnerie au fanatisme des politiciens intolérants dont l'anticléricalisme est la seule profession et raison d'être, et de lui rendre son antique caractère d'association libérale et charitable, fidèle à la devise de justice et de tolérance : « Liberté, Egalité, Fraternité. »

Nous le verrons bien, mais on sait par expérience ce que valent les promesses de ce genre.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Chambres sont saisies depuis longtemps d'un projet de loi sur les syndicats ouvriers. Ce projet a quelque peine à aboutir. Une de ses principales dispositions tend à interdire au patron de renvoyer ou de refuser d'embaucher un ouvrier pour ce motif qu'il fait partie d'un syndicat. Toute excessive qu'elle soit, puisqu'elle est clairement attentatoire à la liberté, cette clause, paraît-il, ne saurait suffire. On élève à présent la prétention de défendre au patron d'embaucher un ouvrier non syndiqué, n'est-ce pas encore plus fort ? Cela revient à déclarer que tous les ouvriers sans exception devront se syndiquer, sous peine de ne plus trouver de place et de mourir de faim. C'est le syndicat rigoureusement obligatoire. Il ne s'agit point ici d'une théorie développée par un publiciste aventureux. Ce sont les verriers de Rive-de-Gier qui sont sur le point de se mettre en grève pour obtenir qu'on souscrive à cette exigence. Ils vont jusqu'à demander que ce privilège soit étendu aux enfants de treize à quinze ans qui seraient ainsi, au sortir de l'école primaire, obligés d'entrer dans les syndicats, à peine de ne pouvoir trouver de travail.

Il n'est pas inutile de rappeler que, dans la pensée du législateur, les syndicats ont pour principale mission d'étudier les questions techniques. Il est difficile d'admettre que des enfants de treize ans aient la compétence et l'autorité nécessaires pour se prononcer en si délicates matières.

LES TROUPES DE LA MARINE

Le projet de rattachement des troupes de la marine au ministère de la guerre voté, au

Palais-Bourbon, ne constitue qu'un avant-projet de la réorganisation de l'armée coloniale. La Chambre n'aura à s'en occuper que dans deux ans, après « un essai loyal ».

Il y a eu des protestations contre le démembrement du ministère de la marine à qui on a déjà enlevé les colonies et qui se voit aujourd'hui subtiliser ses troupes.

Plusieurs orateurs ont attaqué la loi à un autre point de vue. Suivant eux, elle n'a d'une loi que l'apparence, elle ne résout rien et nuit, en les retardant, aux solutions sérieuses.

Le ministre de la guerre, soutenu par M. Mézières, président de la commission de l'armée, a juré de maintenir à l'infanterie de marine son autonomie.

On a présenté également cette loi comme une simplification nécessaire. Elle débarrassera d'autant notre marine de guerre qui est la grande force, la vraie force, a-t-on dit, de la France.

Parmi les avantages de ce projet il faut mentionner tout particulièrement celui-ci : dorénavant le contingent continental ne fournira plus un seul homme pour les colonies en dehors des rengagés. Il n'y aura plus de « mauvais numéros ». C'est là un résultat appréciable.

VARIÉTÉS

Cour plénière de saint Louis A SAUMUR

(Extraits de Jehan, sire de Joinville, et les Angevins, par Joseph DENAIS.)

III

C'est aussi en Anjou que Joinville, âgé d'environ dix-sept ans, eut la joie de voir saint Louis pour la première fois, le 24 juin 1241, à la cour plénière que le roi tint à Saumur, afin de remettre la ceinture militaire à son frère Alphonse, en l'investissant des comtés d'Auvergne et de Poitiers. Cette fête magnifique, que Joinville nous donne comme « nonpareille chose », fut suivie peu de jours après du mariage d'Alphonse avec la fille du comte de Toulouse.

Le roi et sa cour s'étaient établis au château de Saumur. Dans son beau livre sur saint Louis, M. Wallon relève à cette occasion un curieux détail : ce fut, paraît-il, l'unique fois où le roi de France consentit à se revêtir de ses riches habits que la sculpture et la peinture lui donnent habituellement, sans plus de souci de l'exactitude. Par exception, il portait une cote de velours violet, un surcot ou chemisette et un manteau de velours vermeil fourré d'hermine, et encore avait-il cru devoir garder sur la tête un vulgaire chapeau de coton qui « mal séoit pour ce qu'il estoit alors jeune homme. » Le fidèle chroniqueur a consacré tout un cha-

pitre à la description du banquet donné sous grandes halles de Saumur, construites par Henri II, roi d'Angleterre, fils de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, halles aujourd'hui et depuis longtemps détruites, alors établies autour d'un préau « à la manière des cloîtres des moines blancs », mais beaucoup plus vastes.

En complétant, par d'autres données historiques certaines, le récit de Joinville, on peut arriver à embrasser, d'un coup d'œil, toute la magnificence de ce tableau, curieux à plus d'un titre.

Au centre, la table royale. Saint Louis avait à son côté le comte de Poitiers, son frère, nouveau chevalier ; puis, Jean I^{er}, comte de Dreux, qui venait également de recevoir l'accolade, Pierre de Bretagne (1), et le comte de Lussignan de la Marche, qui, un an plus tard, devait tenir tête au roi de France, et se faire battre par lui près de Taillebourg, en même temps que son allié, le roi d'Angleterre. En face du comte de Dreux, le roi de Navarre, Thibault, comte de Champagne, qui, lui, avait déjà pris les armes contre saint Louis ; c'était le premier poète de son temps, l'auteur des *Jeux-partie* et de *Chansons* très goûtées (2). Les mauvaises langues, — elles sont de toutes les époques, — ne craignaient pas de chuchoter autour de lui qu'il avait pour la reine-mère une passion que celle-ci ne dédaignait point trop cruellement...

Joinville, qui servait derrière lui, comme écuyer-tranchant, put l'examiner tout à l'aise, et il prend plaisir à nous décrire son riche costume : cote et manteau de velours, bien paré d'une ceinture, avec fermail et chapeau d'or.

Dans un grand repas au moyen âge, plus les convives étaient élevés en dignité, plus les servants l'étaient aussi : les rois servaient l'empereur ; les comtes n'avaient que des bacheliers pour les servir (3).

En face du roi saint Louis, servait son frère Robert, comte d'Artois, le Bon et le Vaillant. Jean II de Nesle, comte de Soissons, dit le Bon et le Bègue, tranchait du couteau.

Au milieu de tous ces chevaliers et de ces gens de guerre, un blond jeune homme de dix-huit ans attirait les regards. Joinville le remarquait comme les autres, et l'entend nommer. C'est, lui dit-on, le fils de l'infortunée reine de Thuringe, morte depuis dix ans à peine, cette charmante sainte Elisabeth, dont la mémoire a été si poétiquement célébrée de nos jours par le comte de Montalembert. On racontait à la cour, et Joinville n'a pas manqué d'en prendre note,

(1) Joinville dit « le comte Pierre de Bretagne », et cependant le royaume, puis comté de Bretagne, était alors duché et avait pour duc, en 1241, Jean I^{er}, le Roux, fils de Pierre Mauclerc.

(2) Publiées pour la première fois par Levesque de la Ravalière, en 1742.

(3) Voir le bel ouvrage de M. Léon Gautier : *La Chevalerie*, Vie domestique, p. 645 (Paris, Palmé, 1884, grand in-8°).

que la reine baisait au front cet enfant « par dévotion, parce qu'elle supposait que la bonne sainte Elisabeth l'y avait maintes fois baisé. »

L'idyle pieuse à côté de l'épopée guerrière !

Rien ne manquait donc à cette fête bien caractéristique de la chevalerie au moyen âge.

Au plus haut des galeries, à l'autre extrémité, se trouvaient les immenses cuisines, les bouteilleries, les panneteries, dignes de la plume du brave Cervantès décrivant les noces de Gamache.

Toutes les galeries, même le préau central, — nos pères aimaient dîner en plein air, — étaient remplies de tables ovales ou barlongues, couvertes de leurs nappes et de leurs napperons, chargés, sans nul souci de la symétrie, de tout ce qui était nécessaire à de bons mangeurs et de solides buveurs : couteaux à lame d'acier poitevin, cuillères en or, — pas de fourchettes, inconnues comme les serviettes, au moins jusqu'à la fin du XIII^e siècle, — salières richement ornées et enrichies de gemmes, saucières pour la poivrade, gâteaux de blanche farine, coupes d'or et d'argent, — auxquelles deux convives devaient boire ensemble, de même qu'ils devaient se partager une seule grande assiette creuse, — hanaps de métal ou de bois, d'onix et d'agate, aiguières de cuivre rouge, en forme d'oiseaux fantastiques, de lions et autres animaux monstrueux, comme le Musée du Louvre en conserve de précieux spécimens.

La garde d'honneur de la table royale comprenait Humbert IV, sire de Beaujeu, depuis connétable de France, vieux chevalier, qui avait servi sous Philippe-Auguste et sous Louis VIII, dans les guerres des Albigeois ; Enguerand III, sire de Coucy, dit le Grand, et Archambaud II, sire de Bourbon, qui devait, l'année suivante, périr à Taillebourg.

Derrière ces trois puissants barons se tenaient une trentaine de leur chevaliers, en cote de drap de soie.

Puis au fond, dirigée par les damoiseaux, et sous la conduite du sénéchal, la foule des sergents ou meschins, vilains ou serfs, d'allure plus humble, les véritables serviteurs du festin, les dépensiers, les bonteilliers, vêtus aux armes du comte de Poitiers, appliquées sur taffetas.

Du même côté de cette galerie, dont l'immensité frappa Joinville, vingt évêques et archevêques occupaient une table voisine.

Au haut du cloître, la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis, occupait une table spéciale. Le futur roi de Portugal, Alphonse, duc de Bourgogne, Henriquet I^{er}, fils du duc Robert, et son successeur, servaient la reine-mère, avec le comte Hugues IV de Saint-Pol, comte de Blois.

Quant au menu de ces dîners féodaux, il n'était pas rare de le voir composé de huit, dix, quinze et même dix-huit mets : pas de soupe, ni de hors d'œuvre, mais force gibier et volailles, les produits de la chasse et même de la pêche étant encore préférés aux animaux domestiques, ce qui n'excluait pas les énormes quartiers de bœuf, à côté du cerf rôti entier, la venaison, la hure de sanglier, le gigot d'ours, les paons rôtis et les cygnes, — deux mets particulièrement appréciés, — sans compter les légumes, les fruits et le fameux pâté d'anguilles, dont les chevaliers du moyen âge, assure-t-on, ne se lassaient jamais...

D'ailleurs, le poivre, le piment, les aromates entraient dans tous les plats et dans tous les breuvages. On croit, — et vraiment il faut le croire, — que l'on faisait exception pour le vin d'Anjou, en le buvant au naturel ; mais d'ordinaire le vin n'était apprécié qu'additionné de jus d'herbes macérées ; il devenait ainsi vin claré, vin pimenté, vin bispoyé. A la fin du repas, circulaient des barillets de vin d'épices plus corsé.

La chevalerie dinait aussi bien aux jours de gala qu'elle jeûnait scrupuleusement aux jours d'abstinence. Ces dîners et buveurs pouvaient cependant, après cinq ou six heures de table et quelquefois davantage (1), s'inviter gracieu-

(1) Perceval, v. 9617, cité par Schultz (*la Chevalerie*, de Léon Gautier, p. 631), parle d'un repas qui dura huit heures : « une journée entière vers le temps de Noël. »

aux attentions des hommes bien élevés, elle n'avait pas fait un mouvement pour relever l'objet tombé, en voyant l'inconnu se précipiter pour la prévenir.

— C'est une femme du monde, murmura l'un des messieurs du groupe.

L'huisier reparut et, allant à Mlle de Saint-Maur, lui demanda sa carte pour la remettre au directeur.

— Je n'en ai pas, répondit la pauvre fille en rougissant.

— Ah ! alors, votre nom ? Cette fois Gaétane pâlit.

— Je le dirai moi-même à M. le directeur, fit-elle très troublée ; à présent mon nom ne lui apprendrait rien, il ne me connaît pas.

— Vous venez pour affaires de théâtre ?

La jeune fille le regarda, étonnée.

— Vous venez demander une place d'actrice ?

Gaétane se redressa soudain, grandie ; toute sa noblesse native se révoltait.

— Que vous importe ! répliqua-t-elle avec hauteur.

— Oh ! oh ! nous sommes fière, murmura l'un des patients, qui, comme Gaétane, faisait antichambre.

— Elle a, ma foi, raison, cet homme est insipide, ajouta un autre.

— Elle n'aurait qu'à lui graisser un peu la patte pour passer immédiatement.

— Messieurs, à qui le tour ? demanda l'huisier en regardant Mlle de Saint-Maur en ricanant.

Il se disait tout bas :

« Toi, ma petite princesse, tu t'en iras aussi avancée que tu es venue, et, si tu n'étais pas si jolie, je t'apprendrais à me traiter de si haut ! »

Un jeune homme se détacha du groupe tandis que son prédécesseur, quittant le cabinet du directeur, prenait son chapeau demeuré sur la banquette et serrait la main de quelques amis. Il avait le teint brun, de longs cheveux noirs rejetés en arrière, l'air tragique et furieux.

« Cet animal se moque de moi, dit-il à mi-voix en parlant de celui qu'il venait de quitter. Figurez-vous que voilà six mois qu'il me berne avec ses belles promesses. Mon *Cœur de tigre* devait être joué cette année, et au lieu de cela on reprend tous les vieux répertoires ; c'est insensé, on devrait poursuivre ces gens-là ; j'en toucherai un mot dans ma critique théâtrale. »

Il sortit en maugréant.

Celui qui lui avait succédé chez « le Maître » reparut un quart d'heure après, triomphant.

— Eh bien ! ton drame ? lui demandèrent quelques jeunes gens.

— Trouvé bon. Après quelques retouches, on verra.

— Veinard !

— Eh bien ! à qui le tour ?

— A personne. Mlle Laurence a forcé la porte ; on se dispute là-bas.

Mlle Laurence, qui remplissait un des principaux rôles dans une pièce fort lestement, cependant vivement applaudie à l'Odéon, Mlle Laurence donc, en querelle avec une de ses compagnes, demandait justice au directeur. Justice lui fut refusée sans doute, car, quelques instants après, elle sortit, furibonde, le visage écarlate sous sa poudre blanche, le chapeau de travers et le geste menaçant. Une longue traînée de parfums capiteux demeura sur son passage.

Gaétane regardait ces diverses scènes avec ses grands yeux de gazelle effarouchée, lorsqu'une voix mâle s'exclama soudain :

— Quoi ! Mademoiselle, c'est vous que j'ai le bonheur de rencontrer ici, vous, ma charmante compagne de voyage ! (A. SUÏZES.)

sement, selon l'usage, à prendre un bain (1) en sortant de manger, c'est pourquoi les plus petites villes avaient des bains et des étuves.

Joinville ne nous a pas dit la durée du grand dîner de Saumur; il est à supposer qu'elle fut longue, car il n'y avait à servir, autour du roi, pas moins de trois mille chevaliers, et jamais peut-être, dit notre chroniqueur, on n'avait vu rassemblé tant de surcots et autres ajustements de drap d'or et de soie.

On comprend l'impression qu'avait produite, sur la jeunesse de Joinville, la magnificence de la cour plénière de Saumur. Aussi voulut-il le consigner dans la chronique qu'il rédigea, plus qu'octogénaire, à la demande de la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel et mère de Louis le Hutin.

En 1309, son œuvre était achevée, et il avait pu la dédier, avant de mourir, étant âgé de quatre-vingt-quinze ans, au nouveau roi de France, alors roi de Navarre.

Les notes de M. Joseph Denais se terminent ainsi qu'il suit :

Le nom de Joinville est connu du monde entier.

Son livre, on peut le dire sans exagération, est considéré comme l'un de nos chefs-d'œuvre.

Il faut parfois peu de chose pour amener à la découverte d'un chef-d'œuvre! On ne saurait donc prétendre que tout soit vain dans les travaux d'érudition, — même imparfaits, — qui, à première vue, semblent s'intéresser à de trop menus détails.

Le maréchal de Saxe aurait-il attaché tant d'importance au manuscrit de Joinville, qu'il rapporta des Flandres, si son attention n'avait été appelée sur ce livre, par les recherches du savant Du Cange?

Du Cange se serait-il occupé de Joinville si Claude Ménard et surtout Antoine-Pierre de Rieux n'avaient pas, les premiers, publié la chronique du bon roi saint Louis?

Malgré l'insuffisance de leurs publications, il ne faut jamais être injuste, ni ingrat pour les initiateurs.

Et l'Anjou a quelque raison de se féliciter d'avoir fourni, la première, entre tant d'œuvres originales de réelle valeur, les deux seules éditions de Joinville connues jusqu'en 1761.

Les villes d'Angers, de Saumur et de Beaufort ne s'honoreraient-elles pas en donnant le nom du sire de Joinville à l'une de leurs rues, consacrant ainsi, aux yeux de la postérité, les souvenirs angevins du fidèle biographe de Louis IX, d'un des plus célèbres littérateurs de la France, d'un des plus vieux historiens de la patrie?

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

ELECTIONS

Au Tribunal de Commerce de Saumur

CANTON SUD

Inscrits, 613; votants, 400.

Juges titulaires: MM. Milon, 92 voix; Girard, 94; divers, 6.

Juges suppléants: MM. Terrien, 91; Dogue-reau, 88; Ernoul, 86; divers, 9; nuls, 6.

CANTON NORD-OUEST

Inscrits, 183; votants, 10.

Juges titulaires: MM. Milon, 10; Girard, 10.

(1) M. Lecoy de la Marche (*la Société au XIII^e Siècle*, Paris, 1880, in-12) a fait justice de l'assertion de Michelet dans la *Sorcière* (p. 108-110), disant que nos pères, au moyen âge, regardaient les bains comme une faute: l'Eglise a pros crit certains abus dans les bains, mais jamais on ne s'est aussi souvent baigné qu'au XIII^e siècle; les couvents, même les plus anciens, avaient des salles de bains. Quant à l'usage du bain après le repas, il paraît difficile de se l'expliquer, si l'on entend un bain par immersion, et M. Léon Guittier ne peut ainsi le comprendre, dans son *histoire de la Chevalerie*; mais il s'agissait bien plus probablement d'un bain d'étove, que l'hygiène autorise et prescrit même après un repas, en certaines conditions de prudence et de modération, et dont les Romains avaient emprunté l'usage aux orientaux.

Juges suppléants: MM. Terrien, 40; Dogue-reau, 40; Ernoul, 40.

CANTON NORD-EST

Inscrits, 434; votants, 8.

Juges titulaires: MM. Milon, 8; Girard, 8.

Juges suppléants: MM. Terrien, 8; Dogue-reau, 8; Ernoul, 8.

MM. Milon et Girard sont donc élus juges titulaires, MM. Terrien, Dogue-reau et Ernoul juges suppléants.

L'hiver commence bien à point. Hier, le thermomètre est descendu à 6 degrés au-dessous de zéro et ce matin à 7 degrés.

Les bulletins de l'Observatoire annoncent que le temps froid va continuer.

Concert de l'Harmonie Saumuroise

On nous annonce pour dimanche prochain un concert de l'Harmonie Saumuroise.

Il aura lieu au théâtre, avec le concours de M. Frémaux, chef d'orchestre de l'Association artistique d'Angers.

C'est pour Saumur une bonne fortune sans précédent en même temps qu'une primeur.

M. Frémaux, ancien violoncelle-solo de l'Opéra, ne s'est jamais fait entendre en province, pas même à Angers.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de M. Frémaux; pour avoir été jugé digne de recueillir la succession de M. Lelong, il faut qu'il soit d'une force peu ordinaire et qu'il possède au plus haut degré le sens musical.

Aussitôt que le programme de ce concert sera connu, nous nous empresserons de le publier.

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de brigade Delorme, adjoint à l'inspecteur général permanent des remotes, membre des comités techniques de l'infanterie, de la cavalerie et de la gendarmerie, est placé, à dater du 19 décembre 1891, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

LES VACANCES

La sortie du jour de l'an, pour tous les lycées et collèges, aura lieu le mercredi 30 décembre après la classe du soir.

La rentrée s'effectuera à l'heure réglementaire, le dimanche 3 janvier 1892.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Ce matin, vers 7 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Crémieux, tailleur, rue d'Orléans. Quelques charbons incandescents étant tombés, hier soir, derrière la cheminée mobile du magasin, ont consumé peu à peu le parquet, et ce n'est que ce matin, au moment où on ouvrait, qu'on s'est aperçu du danger qui a été conjuré immédiatement par M. Prudhommeau, sous-lieutenant de pompiers, aidé de M. Trotin, sapeur.

ACCIDENT DE VOITURE

Dans la nuit de samedi à dimanche, M. Richaume, maire de Souzay, se rendait en voiture, accompagné de M. Coulon, propriétaire à Souzay. Peu habitué à l'obscurité, le cheval marchait en hésitant, et n'avait pas au gré du conducteur, qui le fouetta vigoureusement à un moment donné. Malheureusement la bête s'effraya et s'emballa sans qu'il fut possible à M. Richaume de la retenir. Bientôt le véhicule versa et projeta avec force les deux voyageurs sur la route. M. Coulon se fit quelques contusions sans gravité. Le maire de Souzay, au contraire, resta inanimé sur le sol. Actuellement encore son état est grave, et on ne peut se prononcer sur l'issue de ce funeste accident.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 17 décembre. — Auguste Gagnard, petite rue du Roi-René; — Madeleine-Adrienne Gau-tron, rue de Fenet.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jérôme-Marie Mercier (veuf), domestique, et Madeleine Guéret, domestique (veuve), tous deux à Saumur.

Charles Pasquier, cultivateur, à Saumur, et Armance-Marie-Louise Morin, cultivatrice, à Turquant.

Nicolas Vannier, cocher, à Saules (Doubs), précédemment à Saumur, et Jeanne-Marie Lombarel, sans profession, de La Chapelle-de-Bragny (Saône-et-Loire).

DÉCÈS

Le 17 décembre. — Jacques Girard, tailleur de pierre, 66 ans, rue du Portail-Louis.

L'ÉLECTION DE BAUGÉ

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu hier dans l'arrondissement de Baugé: MM. Coudreuse, ancien avoué, adjoint au maire de Baugé, républicain, 9,436 voix, élu; le comte de Blois, conservateur, 7,076.

LE FESTIVAL MASSENET A ANGERS

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Association artistique d'Angers a donné hier son 400^e concert, en l'honneur de M. Jules Massenet. L'illustre maître a dirigé lui-même ses œuvres.

On ne peut désirer succès plus complet: rappels, bis, ovations de toute sorte ont été prodigués. La salle était absolument comble; le plus petit coin était occupé. Au début du concert, M. Bordier a offert une magnifique palme de vermeil en souvenir de cette fête musicale.

Le maître a félicité plusieurs membres de l'Association, en particulier M. Frémaux, chef d'orchestre, et M. Géminick, violon solo.

TOURS. — L'incendie de la rue Nationale.

— La série continue... Depuis un mois, c'est le troisième incendie important qu'il nous faut signaler! Le premier, chez M. le comte de Beaufort, rue George Sand; le second, qui prit naissance dans le magasin de M. Carré-Gérard. Le troisième a éclaté samedi matin, à trois heures et demie, dans la maison portant le n° 53 de la rue Nationale.

En regagnant son domicile, un cocher de fiacre aperçut des flammes. Il donna aussitôt l'alarme.

La police, aussitôt prévenue, se transporta sur les lieux. La gendarmerie arriva également en toute hâte, ayant à sa tête son capitaine qui n'a pas quitté, du commencement à la fin, le lieu du sinistre.

En quelques instants, l'incendie fit de rapides progrès. Le cabinet de M^e Drouaux et les appartements contigus furent la proie des flammes.

M^{me} Drouaux, depuis quelques semaines, se trouve gravement indisposée; on dut la transporter dans le magasin de M. Fourré, situé en face.

Un piquet du 32^e de ligne a pris possession du service.

M. le colonel du 7^e hussards arrivait quelques minutes après.

Les pompiers, aidés par le public, installèrent les pompes dans la cour de M. Juliot, imprimeur, et chez MM. Klotz, propriétaires de la *Belle-Jardinière*.

On ne put malheureusement sauver aucun des papiers contenus dans les casiers de l'étude et dans le coffre-fort dont quelques liasses de billets de banque ont été seules préservées des atteintes du feu. Les « minutes », les dossiers, tout en un mot a été réduit en cendres. Les ateliers Klotz ont en outre subi de nombreuses avaries. C'est là que paraissait se trouver le foyer principal de l'incendie.

C'est à 5 heures seulement qu'on est arrivé à se rendre maître du feu.

Les dégâts se répartissent ainsi: pour M^e Drouaux, 20,000 fr.; pour M. Klotz, 20,000 fr.; et pour M. Morand, propriétaire de l'immeuble de l'atelier du tailleur, 40,000 fr. Tout est couvert par des assurances.

Plusieurs personnes croient que l'incendie a pris naissance dans l'atelier de M. Klotz, et

que de là se sera communiqué chez M^e Drouaux.

Le cabinet de ce dernier est situé au premier étage et ses fenêtres sont au-dessus de celles de l'atelier.

Le sieur Lechevallier, tailleur, demeurant rue du Grand-Marché, quoique travaillant à la lumière du gaz, n'a cependant rien remarqué d'anormal en partant.

Le préjudice est considérable pour M. Drouaux, avocat agréé, en raison des recherches innombrables qu'il aura à faire pour la reconstitution des dossiers de toutes sortes déposés en son étude.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 19 décembre 1891.

La Bourse paraît peu disposée à entamer une nouvelle campagne de hausse en fin d'année, en présence des besoins d'argent qui peuvent se produire, étant donnée la crise financière qui sévit partout. Le 3 0/0 ancien clôture à 95.22, comme la veille; le nouveau 3 0/0 a des demandes à 95.10 et le 4 1/2 conserve le cours de 105.

Le 3 0/0 Portugais est en progrès marqué à 34 9/16 sur l'avis de Londres que le coupon sera officiellement annoncé lundi. L'Extérieur est sans changement à 67 5/8. Le produit de l'emprunt intérieur espagnol devant servir à rembourser des bons à échéance fin décembre, ne procurera que peu de ressources au Trésor espagnol. La Rente Italienne est bien tenue à 91.80. Les Fonds Russes sont fermes; l'Orient est soutenu par l'amélioration du Rouble à Berlin.

Les sociétés de crédit conservent l'avance gagnée pendant les jours précédents. Le Crédit Foncier reste à 4,237, la Banque de Paris à 722, la Société Générale à 675, le Crédit Lyonnais à 793, la Banque d'Escompte à 395. Le Crédit Mobilier a des achats à 167.

Les demandes d'obligations Jaffa à Jérusalem restent sans réponse sur le marché en Banque, ce qui confirme l'opinion d'un classement très complet obtenu grâce au succès de la souscription ouverte par la Société « Le Crédit ».

L'obligation Immeubles de France cote 379.75. L'obligation Linarès-Almería vaut 475. Les Chemins Economiques se traitent à 404.

Comment on devient l'ami de la maison!

Doulaize (Doubs), le 24 février 1891. — Depuis déjà des années je fais usage de vos bonnes **Pilules Suisses** et je m'en trouve très bien contre les mauvaises digestions, la constipation et tant d'autres maux. Nous en faisons chez nous un usage continu et nous nous efforçons de propager leur efficacité. Je vous autorise à publier ma lettre.

(Sig. lég.)

JEAN-LOUIS CLERC.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. — Rideau: 8 h. 1/2

LUNDI 21 Décembre 1891

Avec le concours de MM. DUMAINE et TALBOT
Pour l'érection d'un monument
à M^{me} AGAR

LE BONHOMME JADIS

Comédie en 1 acte, de Murger

LES BEAUX MESSIEURS

DE BOIS-DORÉ

Comédie en 5 actes, de George Sand

UNE POÉSIE, dite par M. DUMAINE.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrication. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,
26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 »

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarès, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL CODET, propriétaire-gérant.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)
est le SEUL et UNIQUE Dentifrice
QUI SUPPRIME
INSTANTANÉMENT et TOUJOURS
dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. - Brochure explicative envoyée franco sur demande - Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Frogy (Paris-Montceau), PARIS.

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT
L'EXTRACTION
ET
L'AURIFICATION

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire
à Saumur.

A ADJUGER

A Saint-Lambert-des-levées, à la
Mairie, le DIMANCHE 6 JANVIER
1892, à 1 heure de relevée :

1^o 30 ares 50 DE PRÉ

Commune de Saint-Lambert-des-
Levées, lieu dit le pré des Roches
ou des Moulins.

Mise à prix..... 4,200 fr.

2^o 46 ares 75 de Pré

Mêmes commune et lieu dit.

Mise à prix..... 1,800 fr.

3^o ET UNE MAISON

Sise à Saint-Lambert-des-levées,
dans la presqu'île Pichon, écurie
et jardin y attachant.

Mise à prix..... 400 fr.

Jouissance de suite.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire
à Saumur.

VENTE

De Vins

Le Dimanche 20 Décembre 1891, le
Dimanche 27 Décembre 1891, et
jours suivants ce dernier di-
manche à midi,

AU

Château de Morains

Commune de Dampierre, après le
décès de M. de FONTENAILLES,

De plusieurs Milliers de Bouteil-
les de VINS BLANCS des années
1870-1873-1874-1881 et 1884 ;

De plusieurs Tonnes de VINS
ROUGES des années 1887-1890 ;

De vins mousseux

De partie de la Récolte de 1891 :
67 barriques de vins blancs de
cours-bois, 1^{re} classe ; - 25 bar-
riques de vins blancs divers et 10
barriques de vins rouges.

Au comptant et 10 0/0 en sus sur
frais.

S'adresser à M. TAVEAU, expert
à Bagneux, et à M^e LELIÈVRE,
notaire. (885)

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur
d'informer sa clientèle qu'à partir
du 28 décembre 1891, ses ateliers
et salons de couture seront trans-
férés, 6, rue d'Orléans, à Sau-
mur, au premier étage.

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre,
62, quai de Limoges.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire
à Brézé.

A VENDRE

à l'amiable

BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très
joli quartier. - Vue magnifique
sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire

LEÇONS DE DANSES

J. Letourneil, professeur au
Collège des jeunes filles de Saumur,
a l'honneur d'informer les habitants
qu'il se tiendra à la disposition des
familles, les Lundi et Samedi de
chaque semaine.

S'adresser HOTEL DE LONDRES.

UNE DAME DEMANDE une place
dans un magasin pour la
vente.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue S^t-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand
de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa
nombreuse clientèle qu'elle reçoit
de très bons cidres nouveaux des
meilleures contrées de Bretagne et
de Normandie, garantis pur jus, à
15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen,
n^o 21 bis. (143)

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques
des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGEES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An

DESSERTS DE NOCES - BONBONS FINS - THÉS - CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GATEAU RUSSE

Épicerie Parisienne

Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier,

IMBERT ET FILS

EXPOSITION D'ARTICLES DE NOËL

Jésus, crèches, bûches, sabots, très grand choix de petits objets pour garnitures d'arbres.

CONFISERIE SURFINE

Fondants, marrons glacés, fruits confits, bonbons et fantaisie en chocolats
de la maison Devinck de Paris.

A l'occasion du réveillon, la Maison IMBERT vient de recevoir une
grande quantité de Pâtés de Foies gras truffés de Strasbourg et de Ruffec,
Pâtés de gibiers de toutes sortes, Pâtés d'alouettes de Gringoire, de Pithiviers.

Vins secs et mousseux de Saumur, Graves, Barsac,
Sauterne, Champagne.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Elève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années
d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui
sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est
éparné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complets, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE